

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la **Commune de Monteaux**, dûment convoqué le dix-huit novembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, CL. HUON, JM. REUILLON, JE. PIGACHE, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, O. GUENAND, L. LE MEUR, Mmes, G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX.

Absents : M. CH. QUANTIN, Mme M. MARCHAND.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Demande de subventions – Travaux de voirie Rue de la Gravelière et Chemin des Rabris
- Travaux 2015
- Vente ancien tracteur
- Modification des statuts du S.I.A.E.P.
- Convention pour la gestion de service de mise en place d'une formation Certiphyto - Agglopolys
- Décision modificative budgétaire n°2 – Remboursement dépôt de garantie
- Site Internet et télécommunication
- Personnel communal – Revalorisation de la participation communale - M.N.T.
- Achat de terrain
- Questions et informations diverses

SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 Septembre 2014 à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour : Le Pont de la grande fosse – Convention de réfection.

Le Conseil approuve le rajout.

PONT DE LA GRANDE FOSSE – CONVENTION

M. le Maire indique au Conseil que le pont de la Grande Fosse situé entre les deux communes de Monteaux et Mesland est endommagé compte tenu du vol de traverses constituant le pont.

Un arrêté municipal a été rédigé le 27 octobre 2014 pour en interdire la circulation.

Les travaux de restauration auront lieu après la randonnée pédestre prévue le 7 décembre 2014.

Les travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune de Monteaux et de Mesland.

Une convention sera établie entre les deux communes afin de permettre à la commune de Monteaux de rembourser les matériaux achetés par la commune de Mesland.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention afin de rembourser la commune de Mesland.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer la restauration du pont de la grande fosse, accepte que la commune de Mesland prenne à sa charge les dépenses et refacture à la commune de Monteaux, accepte le principe d'une convention qui précisera les conditions financières et de refacturation entre les 2 communes.

Autorise M. le Maire à signer tout document s'y afférant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA GRIVELIERE ET CHEMIN DES RABRIS

M. le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité les institutions compétentes pour obtenir les subventions au titre de la DETR, des Amendes de Police et DSR afin de réaliser un réseau pluvial, de pose de caniveaux et la reprise de la voirie Route de la Grivelière et Chemin des Rabris. Ces travaux seront réalisés en partenariat avec la commune de Mesland et le revêtement sera refait en entier en bicouche.

M. le Maire indique qu'il a obtenu une étude gratuite par l'ATD41. Agence à laquelle la commune adhère désormais.

Le coût global de cette opération est estimé à 171 048.00 € HT.

La part de la commune de Monteaux serait de 87 491.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour ces travaux, l'octroi des subventions au titre de la DETR, des Amendes de Police et de la DSR auprès des institutions.

TRAVAUX 2015

Monsieur le Maire propose divers travaux à effectuer en 2015 à savoir :

- * Eglise (Plâtre et Electricité). Des devis ont été demandés.
- * Réfection de la toiture Chenil et apprentis Ecole Rue Abbé Pilté
- * Travaux de Voirie Rue de la Grivelière et Chemin des Rabris
- * Extension Parking Cimetière
- * Recensement et travaux pour sécuriser les puits communaux
- * Hangar près des vannages au Centre Bourg (Remplacement d'un poteau déchaussé)
- * Reprofiler partiellement les fossés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux indiqués ci-dessus.

VENTE ANCIEN TRACTEUR

M. le Maire informe le Conseil que l'ancien tracteur de la commune a été mis en vente et qu'il a deux acheteurs potentiels au prix de 3 200 € pour le premier acheteur (M. MACIA de Monteaux) et à 3 500 € pour le deuxième acheteur (M. GUILLY Emmanuel de Meuves).

M. GUILLY sera contacté pour finaliser la vente. S'il y a avait le désistement de cette personne, M. Benoît MACIA sera à son tour contacté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la vente du tracteur au prix de 3 500 €. Dans le cas contraire, la vente se fera au prix de 3 200 €.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP

Vu les articles L5211-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L5211-20 du CGCT,

Vu les articles L5212-1 à L5212-34 du CGCT,
Vu la délibération n° 2014-25 du 22 septembre 2014 du SIAEP du Val de Cisse,

Le Maire informe les membres présents que vu l'ancienneté des statuts du SIAEP du Val de Cisse la Préfecture en a demandé la mise à jour et qu'il est en outre nécessaire de modifier le siège social qui se trouve désormais à la mairie de Seillac.

L'article L5211-20 du CGCT dispose que les conseils municipaux des communes adhérentes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SIAEP en mairie pour se prononcer sur la modification envisagée. Passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

La décision de modification des statuts du SIAEP du Val de Cisse est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création du syndicat, et sera validée par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipalt, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la refonte des statuts du SIAEP du Val de Cisse selon le projet annexé à la présente délibération, ainsi que la modification de l'article 3 pour le changement de siège social.

CONVENTION POUR LA GESTION DE SERVICE DE MISE EN PLACE D'UNE FORMATION CERTIPHYTO - AGGLOPOLYS

Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de leurs agents en complémentarité et collaboration des entités existantes,

Pour se faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place ce service,

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont, par voie express, donné leur intérêt à adhérer à ce service : Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Cheverny, Cormeray, La Chaussée St Victor, Herbault, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, St Gervais la Forêt, Santenay, St Lubin en Vergonnois, Villebarou, Villefrancoeur, Vineuil.

Considérant que cette proposition a été examinée lors de la commission de la solidarité intercommunale du 7 octobre 2014,

A cet effet, elles ont décidé de confier à la communauté d'agglomération la mission de mise en place d'une formation certiphyto à destination des agents communaux et intercommunaux, en application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement de cette assistance.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de solliciter la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Monteaux une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de l'agent communal désigné.

D'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement entre la communauté d'Agglomération et les communes membres (Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Cheverny, Cormeray, La Chaussée St Victor, Herbault, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, St Gervais la Forêt, Santenay, St Lubin en Vergonnois, Villebarou, Villefrancoeur, Vineuil).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE

La décision modificative n°2 concerne le remboursement de retenue de dépôt de garantie du locataire (M. BOHRINGER) du logement situé 48 Rue de la Vallée.

M. le Maire propose de bien vouloir approuver la décision modificative n°2 suivante :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
CHAPITRE 16 Art. 165 : +460 €	CHAPITRE 021 + 460 €	CHAPITRE 011 : Art 61523 : - 460 € CHAPITRE 023 + 460 €

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 comme définie ci-dessus.

SITE INTERNET ET TELECOMMUNICATION

Monsieur le Maire donne la parole à M. J-Etienne PIGACHE, en charge du dossier de création d'un site internet municipal.

M. PIGACHE indique qu'il a contacté plusieurs sociétés.

- La Société MCI CENTRE propose un site à 591 € par an.
- La Société PC SERVICE ONZAIN propose la création d'un site. Celui-ci serait la propriété de la commune, qu'il ne serait pas verrouillé et qu'il sera évolutif. Des modules sont possibles pour une mise à jour abordable par traitement de textes.

Il indique également qu'une formation de 2 heures est offerte. L'hébergement du site est déplaçable pour une somme de 42 € par an.

La commune doit en premier lieu lister ses besoins et exprimer ses desideratas.

M. le Maire propose qu'une commission soit créée.

Les membres du Conseil décident de la nommer « commission Internet ».

Une réunion sera programmée en janvier 2015 pour retenir la trame générale, photos, couleurs, onglets, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer la commission « Internet »

Désigne comme membres MM. PIGACHE, SILVESTRE, DAMBRINE, MACIA, ROIS.

PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE - M.N.T.

M. le Maire informe le Conseil que la commune de Monteaux a délibéré en 2012 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la protection sociale régie par la M.N.T. et souscrite par le personnel communal de manière individuelle.

M. le Maire indique que la moyenne en Loir et Cher était en 2013 de 20.81 €/ mois et que la commune versée 5 €/mois et par agent.

M. le Maire propose de revaloriser la participation communale à 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation communale à 10 € par agent adhérent à une complémentaire santé.

ACHAT DE TERRAIN

M. le Maire informe le Conseil que M. HUON Claude, ici présent, en accord avec ses frères et sœurs, à la suite du décès de leur mère ont décidé de céder un terrain.

Celui-ci est situé à proximité du Lavoir de la Fontaine St Pierre, cadastré section D232 pour une contenance de 3 040 m² et donne la parole à M. Claude HUON.

M. Claude HUON expose qu'ils ont l'intention de céder cette parcelle à M. MACIA Benoît qui s'est porté acquéreur et que celui-ci envisage de céder à la commune une partie de cette parcelle afin de permettre un aménagement au droit de la parcelle du Lavoir.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Que toutes les gouttières de l'école ont été refaites à neuf.
- Cimetière : Compte tenu des voitures stationnées de façon permanente sur le parking du cimetière, deux panneaux seront implantés pour réserver les emplacements en priorité aux convois funéraires.
- Indique qu'une permanence devra être assurée le 31 décembre pour enregistrer les demandes d'inscriptions électorales de 10 h à 12 h.
M. QUANTIN Jacques et Mme DENIS Ginette assureront cette permanence.
- ATD41 (Agence Technique Départementale) Réunion le 16 décembre.
- M. le Maire demande aux élus s'ils reçoivent leur convocation directement sur leur messagerie. Les courriels reçus en mairie ne seront plus transférés.
- PREFECTURE : Interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre. (Article Bulletin Municipal)
- Invitation Marché de Noël le 6/12 à Onzain
- Invitation de la commune de St Cyr de Gault le 3/12 – Trompes de chasse dans l'église
- Proposition de création d'une serre près de l'atelier municipal en vue de faire une partie des plants pour le fleurissement de la commune – Devis BOUCHER 868 € - Accord du Conseil
- Implantation de 2 poteaux incendie rue de la Gravelière dont un sur la Commune de Mesland.
- La liste des incivilités sera publiée au Bulletin Municipal
- Vérification des 2 bouches incendies – Conformes, dégagées, et pour la réserve de la Janvierie, la bouche à clef a été vérifiée par VEOLIA une seconde fois cet automne.
- Les Rottes seront interdites aux engins à moteur par arrêté municipal sauf aux ayants droit et des panneaux signalétiques seront commandés.

Les enfants de l'école passeront par les Rottes à compter de décembre prochain. Un rappel sera effectué sur les possibilités de stationner par le SIVOS.

- Le chauffe-eau de la Boucherie a été changé.
- 10 panneaux électoraux doubles ont été commandés.
- La porte d'entrée du logement de la Poste a été remplacée.
- Balayeuse : Problème de stationnement de 1 à 2 véhicules qui ne respectent pas les consignes. Le coût du balayage s'élève à 1300 € par an plus 1 agent municipal pour la souffleuse. Proposition de ne nettoyer que si cela est nécessaire. Il sera mis à l'étude un achat à plusieurs communes d'une petite balayeuse avec bac.
- Tableaux d'affichages municipaux ne sont pas étanches. Proposition de faire un auvent en ardoises. Proposition mise à l'étude.
- M. le Maire rappelle que le Comité des Fêtes a une place importante dans la vie de la commune. M. G. BORE a donné beaucoup de son temps pour l'animation de notre commune. Le Conseil donne son accord pour que le Maire remette la médaille communale en remerciements de ses loyaux services à la tête du Comité des Fêtes pendant 8 années.
- Repas des Anciens aura lieu le 18 janvier 2015. M. le Maire souhaite qu'il y ait un conseiller par table pour servir et Mme SILVESTRE indique que des ballotins sont à faire et demande de l'aide.
- Vœux du Maire : Vendredi 9 Janvier 2015. Présentation des nouveaux élus
- Récupération du Fonds de Compensation de la TVA : 36 924 €.
- Subventions : Fonds Départemental de Péréquation 56 558 €, Taxe Additionnelle 20 610 €, DETR pour la restauration des façades de l'école Rue Pilté 12 325 €
- Commission d'Appel d'Offres à Mesland le 17 décembre – Ouverture plis Travaux rue de la Grivelière.

INTERVENTION DE M. Claude HUON

Château d'eau : Les devis datent de plus de 6 mois. Il sera demandé des devis réactualisés. Le bois autour du château d'eau a été coupé mais pas suffisamment pour permettre de faire les sondages. Il sera demandé une coupe plus large.

Mission Val de Loire : La mission a pour rôle d'accompagner les projets des communes en partenariat avec la Région Centre et les Pays de Loire. Le rapport d'activité est consultable en ligne.

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse : Une convention sera signée pour l'usage des vannes qui seront ouvertes du 1^{er} décembre au 31 mars pour évacuer les sédiments sauf si le débit est trop bas. Des alertes en cas de crues sont prévues et sont gérées par le syndicat. Les vannes appartiennent désormais au syndicat.

INTERVENTION DE Mme Dominique SILVESTRE

Randonnée pédestre a lieu le 7 décembre. Le pot de l'amitié est offert comme chaque année par la Municipalité. Cette année sera le 20^{ème} anniversaire.

INTERVENTION DE Mme Ginette DENIS

Réunion de la Ligne de l'Enseignement sur le projet TAP. Le SIVOS est le seul à avoir demandé aux enfants leur avis à l'aide d'un questionnaire de satisfaction. Lors de cette réunion, le SIVOS a été félicité pour l'organisation exemplaire des TAP.

M. le Maire remercie tout particulièrement Madame DENIS Ginette, Présidente du SIVOS.

INTERVENTION DE Mme Barbara VIGREUX

Les réunions du CIAS montrent que les personnes âgées et seules ont du mal à régler leur facture d'électricité sans demander si elles ont droit à quelque chose.

Mme DENIS indique qu'elle est référente. Elle indique qu'elle a transmis des dossiers mais qu'on lui demande uniquement de renseigner les usagers et de faire suivre auprès des assistantes sociales. Mme DENIS se demande dans ce cas précis, à quoi cela sert d'être référent si l'on ne peut aider ponctuellement les personnes en difficultés, en remplissant les imprimés.

INTERVENTION DE M. Philippe DAMBRINE

Réunion VAL ECO, forte incitation à installer des composteurs dans les écoles. Une visite est prévue le 4 décembre à la Cantine.

Une bouche d'égout Rue du Colonel Rol-Tanguy. Enrobé non fait à la suite de travaux. VEOLIA sera contacté.

INTERVENTION DE M. Laurent LEMEUR

Signale une vitesse excessive dans la commune. Demande si l'on peut faire un comptage.

M. le Maire répond qu'il a déjà été fait. Des contrôles ont aussi été effectués par la Gendarmerie et seront renouvelés.

INTERVENTION DE M. Olivier MACIA

Rue St Denis : bouche d'égout descellée au niveau du n°39.

Demande la pose d'un panneau de priorité à droite Rue du Petit Herbault à la hauteur du Chemin des Jeunoux en raison du danger.

Rue de la Janvierie : Elagage des arbres. Le bus et les Poids Lourds sont susceptibles de toucher les haies au niveau d'une la propriété de Pansel. Une visite des lieux sera effectuée.

INTERVENTION DE M. Jean-Marie REUILLON

Demande au Conseil de retenir le choix du spectacle pour le goûter des anciens. Retenu par le Conseil : « A travers les continents et les siècles » qui aura lieu le 18 Janvier 2015.

INTERVENTION DE M. Jacques QUANTIN

Réunion agglompolys : Opération logements sociaux par lots sur l'ensemble des communes (Onzain, Chouzy, Chambon).

Cimetière : Travaux engagés, signalisation des emplacements disponibles effectuée.

INTERVENTION DE M. Jean-Louis ROIS

Festival à Monteaux le 5 décembre 2015 : Concert Festillésime organisé par le Conseil Général.

Conférence sur les vitraux de l'église le 5 décembre à 20 h 30 à Onzain organisée par le groupe d'histoire d'Onzain et environs.

Règlement Cimetière, la rédaction est finalisée.

Règlement Salle associative en projet.

INTERVENTION DE M. Jean-Etienne PIGACHE

Réunion SIDELC : Le SIDELC a pour mission d'assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation des distributions d'électricité. Le SIDELC est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension. Il a également pour mission d'organiser au plan local le service public de la distribution d'énergie électrique dans le département. Il a un rôle d'information auprès des collectivités et des usagers.

Un rapport d'activité est établi chaque année et disponible sur le site SIDELC.

TELECOM : En charge du suivi du dossier télécommunication, deux lettres recommandées ont été adressées aux deux entités d'Orange concernées pour nos abonnements. Une seule réponse. La société Orange a été mise en concurrence avec une société privée qui nous a présenté un devis inférieur de 156 € HT par mois à ceux qui ont été signés avec Orange. Il reste à dénoncer juridiquement les contrats signés pour défaut de conseil et vente de matériel inadapté.

INTERVENTION DE M. le Maire

Informe le Conseil que M. Olivier GUENAND a obtenu le grade de chevalier dans l'ordre des palmes académiques et un diplôme de chevalier dans l'ordre du mérite agricole. Félicitations à M. GUENAND.

Félicitations à Madame Dominique SILVESTRE pour la naissance de sa petite fille le 2 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR

Affiché le
Notifié le